



Achat véhicule

Par Fredc

Bonjour, j ai acheté un véhicule d occasion il y a moins d un mois avec à mon actif 500km, auprès d un particulier CT vierge. Or aujourd'hui le joint de culasse a cédé, mon garagiste a estimé les travaux à hauteur de 2500?, j en ai fait part à mon vendeur qui ne veut rien entendre.

Quelqu un sait il si j ai un recours auprès de cet acheteur ? Dois je procéder à une expertise ?

Merci de vos retours

Par chaber

bonjour

Si vous avez une protection juridique avec votre assurance rapprochez vous de celle-ci.

Une expertise amiable contradictoire n'est pas toujours retenue par les juges qui préfèrent une expertise judiciaire

Par Fredc

Merci de votre retour

Justement je n avais pas souscrit de protection juridique

Si je vous lis bien, vous me conseiller de prendre un avocat ?

Par chaber

A quel prix avez-vous acheté ce véhicule?

Par Fredc

J ai acheté ce véhicule 1800? pour des frais estimés à 2500?

Par chaber

la seule solution est de demander une expertise judiciaire dont vous devrez avancer le honoraires